

Matière : Institution et vie  
politique

Sous matière : Election  
Exécutif

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :**  
**ELECTION DU  
MAIRE AU  
SCRUTIN SECRET  
ET A LA  
MAJORITE  
ABSOLUE**

Présents : GIRAL Hélène, GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, DEMANGEOT  
François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, BARBAUD Pierre, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, VERONIN-MASSET Jean-François,  
SURRE Régine, GRIMAUD Bernard, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GRANIER  
Préscillia, BOUILLEUX Denis, GAIANI Audrey, PERLES Bruno, ESCAFRE Elisabeth,  
ZAMAÏ Giovanni, BARTHES Chantal, SIBRA Daniel, BOURREL Marie-Claude,  
RATABOUIL Michel, SOULIER Agnès, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SANTINI Delphine,  
THOMAS Guy, CAFFIER Karole, PINEL Jean-Louis, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

**Procurations** : Néant

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.05.2020

**Absents** : Néant

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.05.2020

**Secrétaire** : M. SIBRA Daniel

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **29 MAI 2020**

Monsieur le doyen et président de séance, après avoir donné lecture des articles  
L.2122.4 à L.2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le  
Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et à la majorité  
absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article 2122.7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son  
bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Les bulletins litigieux et les bulletins blancs, au sens des articles L.65 et L.66 du  
Code électoral, sont à déduire afin d'obtenir le nombre de suffrages exprimés.

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A obtenu Monsieur **MAUGARD Patrick** : 28 voix

A obtenu Monsieur **THOMAS Guy** : 5 voix

Monsieur Patrick MAUGARD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. ZAMAÏ Giovanni, doyen, cède la présidence de l'assemblée à Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mai 2020

Le Maire,

Patrick MAUGARD

